

COMITE SYNDICAL

EPAGE Doubs Dessoubre

04 octobre 2022



Membres présents/absents, procurations

PRÉSENTS

- Titulaires: Damien CARTIER, François CUCHEROUSSET, Daniel PRIEUR, Michel DEVILLERS, Jean-Claude JOLY, Gilles ROBERT, Dominique BERNARD, Régis LIGIER, Gérard TIROLE, Yves-Marie PARENT, Christian METHOT, Thierry VERNIER, Claude DALLAVALLE
- Suppléants : Raphaël PEQUIGNOT

ABSENTS

- Absents excusés : Dominique MESNIER, Michel BERNARDOT, Anthony MERIQUE
- Absents non excusés : Henri BIZE, Pascal STUDER, Jérôme RENAUD, Denis LEROUX

PROCURATIONS

- Dominique MESNIER à François CUCHEROUSSET
- Michel BERNARDOT à Dominique BERNARD



Propositions d'ajouts à l'ordre du jour

DÉLIBÉRATION DEMANDES D'AIDES FEDER RÉGION B F-C DÉLIBÉRATION DEMANDES AIDES ÉTUDES NATURA 2000 DÉLIBÉRATION OUVERTURE DE CRÉDITS

Adopté à l'unanimité

MMAIR

- OI CONTRACTION D'UN CRÉDIT RELAIS DE 280 000 €*
- **02** ARRÊT MALADIE DE AURÉLIEN HAGIMONT *
- 03 APPEL À PROJET EAU & BIODIVERSITÉ *
- 04 DÉMARRAGE LIFE CLIMAT TOURBIÈRES DU JURA 2022-2028 *
- 05 DÉLIBÉRATION DEMANDES D'AIDES FEDER RÉGION B F-C * *
- 06 DÉLIBÉRATION DEMANDES AIDES ÉTUDES NATURA 2000 * *
- **07** DÉLIBÉRATION OUVERTURE DE CRÉDITS * *
- **08** PASSE À POISSONS SCIERIE DES NOUES
- 09 TRAVAUX DU SEUIL DE LA VOYÈZE EN COURS
- 10 EPISODES CANICULAIRES ET CONSÉQUENCES SUR LES COURS D'EAU
- II ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES *



Approbation du PV de la séance précédente

Il est demandé à l'assemblée d'approuver le procès verbal de la séance du 31 Mai 2022

Adopté à l'unanimité

Désignation d'un secrétaire de séance

Il est demandé à l'Assemblée de désigner le secrétaire de séance

Jean Claude JOLY est désigné



TRAVAUX VOYEZE : CONTRACTION CRÉDIT RELAIS DE 280 000 €



Contraction d'un crédit relais de 280 000 €, financement des travaux de la Voyèze

Il a été prévu lors du vote du budget pour l'année 2022, la contraction d'un crédit relais de 240 000 € en vue du paiement des travaux d'effacement du seuil de la Voyèze, restauration morphologique du lit mineur sur un linéaire de 800 mètres, confortement des piles du pont par implantation de micropieux, reprise de la passe à poisson à la confluence du Dessoubre et de la Vauclusotte, en attendant le solde des subventions Agence de l'eau pour ce projet.



Il avait également été budgété un emprunt de 200 000 euros pour l'achat de la maison et la réalisation de travaux d'amélioration énergétique. Seuls 160 000 € ont été empruntés à ce titre.

Les 40 000 € « non-utilisés » peuvent donc être réalloués au crédit relais et porter ce dernier à 280 000 € afin de sécuriser les paiements aux entreprises.

Pour rappel, le coût de l'intégralité des travaux de la Voyèze s'élève à 725 214 € TTC, financés à 70% par l'AERMC, le reste à charge EPAGE de 30% représente 217 564 €.





Contraction d'un crédit relais de 280 000 €, financement des travaux de la Voyèze

Pour rappel, lors de la réalisation des travaux d'effacement de Neuf-Gouffre et Fleurey en 2020, d'un montant total de 682 000 € TTC, 50 % de subventions avaient été perçus en octobre 2020, puis 25% en octobre 2021 et le solde de 25% en décembre 2021. Un crédit relais de 300 000 € avait été contracté pour couvrir la période de second acompte et de solde de ce projet.



Compte-tenu de la présentation du projet de la Voyèze en commission des aides de l'Agence de l'eau du 27 octobre 2022, le versement de l'acompte de 50% soit 174 300 € ne devrait pas intervenir avant la fin janvier 2023. Les entreprises intervenant pour les travaux auront alors présenté la majorité des factures à régler.



Contraction d'un crédit relais de 280 000 €, financement des travaux de la Voyèze

3 devis ont été demandés aux banques Crédit mutuel (Maîche), Banque populaire Bourgogne Franche-Comté (Saint-Hippolyte), Crédit agricole (Maîche), dont les réponses sont les suivantes :

	Crédit mutuel (Maîche)	Banque populaire (St-Hippolyte)	Crédit agricole (Maiche)
Taux fixe	1,95 %	2,51 %	1,52 % (taux variable)
Frais dossier	280 €	300 €	560 €
Commission	Comprise dans frais de dossier	173€	Comprise dans frais de dossier

L'offre la plus intéressante avec un taux fixe est retenue. Le taux de 1.95% était garanti jusqu'au 28/09/2022. Le taux proposé pour octobre 2022 par le Crédit mutuel s'élève à 2.05%.

Délibération adoptée avec 1 abstention



02 ARRÊT MALADIE D'AURÉLIEN HAGIMONT



Arrêt maladie Aurélien HAGIMONT & conséquences pour le service

Aurélien HAGIMONT connait des problèmes de santé et est en arrêt maladie depuis début septembre, cet arrêt est dores et déjà prolongé jusqu'à fin novembre, et Aurélien ne sera très certainement pas en mesure de reprendre une activité à temps plein dans les prochains mois.

Ces problèmes existent depuis de nombreuses années et ce sont fait fortement ressentir sur la capacité d'Aurélien à assurer ses missions, mais également sur le fonctionnement du pôle milieux naturels.

Il est cependant aujourd'hui nécessaire que le 0,5 ETP NATURA (2023 sera par ailleurs l'année de passage du pilotage de N2000 de la DDT à la Région) et le 0,3 ETP LIFE Climat qu'occupait Aurélien soient assurés, Séverine GUYOT agent du pôle Milieux naturels en binôme avec Aurélien HAGIMONT portant par ailleurs déjà un certain nombre d'autres missions.

Il apparait donc la nécessité d'un recrutement en remplacement/complément d'Aurélien HAGIMONT.

Aurélien HAGIMONT 0,8 ETP : 50% NATURA / 30% LIFE

Séverine GUYOT 1 ETP : 50% NATURA / 30% appel à projet eau et biodiversité / 10% PGSZH / 10% transversalité





Recrutement d'un agent en soutien du pôle milieux naturels

M. Le Président rappelle au Comité syndical que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Il est donc proposé au Comité syndical :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'Ingénieur pour effectuer les missions de chargé de mission pôle milieux naturels suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 h hebdomadaire à compter du 1er décembre 2022 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois ;
- La rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire des Ingénieurs territoriaux à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur;
- La dépense correspondante est inscrite au chapitre 12 du budget primitif.

Délibération adoptée à l'unanimité



APPEL À PROJET EAU & BIODIVERSITÉ

L'EPAGE, en groupement avec la FC25 et la CA25-90, a répondu à l'appel à projet Eau & Biodiversité de l'Agence de l'eau pour la restauration de la trame turquoise sur son territoire. Il a été proposé des actions conduites sur 2 ans, d'octobre 2022 à septembre 2024, d'un montant estimatif de 272 564 € TTC, ayant pour but de répondre aux objectifs suivants :



- Amélioration de la qualité des cours d'eau ;
- Restauration des continuités écologiques ;
- Préservation des infrastructures agroécologiques existantes ;
- Communication et sensibilisation aux enjeux de la trame turquoise.

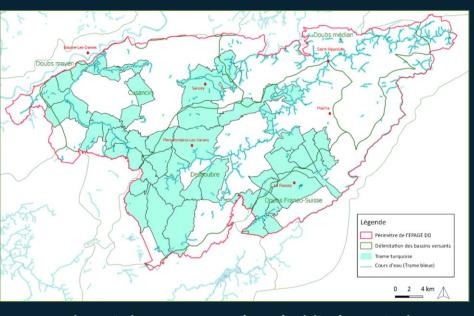


Le jury s'est réuni en juin dernier et a émis un avis favorable à la réponse de l'EPAGE et de ses partenaires. Des compléments d'informations ont été demandés et apportés par l'EPAGE mi-septembre. Le dossier de l'appel à projet sera présenté en commission des aides du mois décembre. L'opération pourra toutefois démarrer en cette fin d'année.



Définition de la trame turquoise Doubs Dessoubre

La trame turquoise représente l'interface entre la trame verte et la trame bleue. Elle se compose d'espaces naturels secs et humides et d'infrastructures agroécologiques (mares, haies etc.) constituant des corridors écologiques favorables à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau et au bon déroulement du cycle de vie d'espèces évoluant à la fois dans le milieu aquatique et le milieu terrestre.



La cartographie de la trame turquoise Doubs Dessoubre ci-dessous a pu être établie à partir de cette définition ainsi que de l'état actuel des connaissances sur les espèces associées, la localisation des milieux humides et aquatiques, et enfin l'état écologique des masses d'eau.



Concrètement il sera ambitionné la plantation de **5 km de haies et de ripisylves soit 15 000 arbres environ**, corrélée à la **mise en défens de 3 500 mètres linéaires de cours d'eau** prévoyant l'installation d'une **vingtaine d'abreuvoirs** hors cours d'eau. Les exploitants seront accompagnés en vue de la préservation des linéaires de haies et de ripisylves existants sera sur les secteurs identifiés comme prioritaires sur le territoire de l'EPAGE.

- Pour ce faire, une priorisation des secteurs à plus forts enjeux en termes de biodiversité (espèces et habitats) et de leurs états de conservation a donc été préétablie.
 Le bassin versant du Cusancin apparait ainsi comme secteur privilégié : les cours d'eau de ce secteur sont par ailleurs très impactés par des apports élevés en nutriments et soumis à une forte eutrophisation.
- > Ce projet s'inscrira également dans la continuité des actions déjà réalisées sur le Gour lors d'un précédent appel à projet porté par la Fédération de Chasse du Doubs.



Cusancin à Cusance en août 2022.



- Le dossier de l'appel à projet sera présenté en commission des aides du mois décembre.
- L'opération commencera toutefois avant par une réunion de démarrage qui sera organisée mi-octobre, les premières plantations devant commencer dès cette fin d'année.
- Séverine GUYOT, du pôle milieux naturels de l'EPAGE Doubs Dessoubre, sera en charge de la coordination et du pilotage de cet appel à projet.
- En plus des 0,5 ETP dédiés à Natura 2000 et financés à 100%, un minimum de 0,3 ETP financés à 70% sera dédié à l'appel à projet, pouvant évoluer vers un temps de travail plus important.









Il est proposé au Comité syndical :

- D'acter le démarrage de l'appel à projet Eau & Biodiversité;
- D'autoriser M. le Président à signer la convention de mandat entre l'EPAGE Doubs
 Dessoubre et les Chambre d'agriculture 25-90 & Fédération des chasseurs du Doubs,
 et à effectuer toutes démarches techniques, administratives et financières et à signer tous
 documents nécessaires à la réalisation des actions et des demandes de subventions
 correspondantes (acomptes et soldes).

Le partenariat avec la Fédération de Chasse et la Chambre d'agriculteur est important et l'objet de l'appel à projet est ambitieux sur 2 années. Daniel Prieur intervient et indique qu'il aurait été opportun d'associer également les forestiers.

Délibération adoptée à l'unanimité



DÉMARRAGE DU LIFE « CLIMAT TOURBIÈRES DU JURA » 2022-2029



LIFE Tourbières du Jura conduit entre les années 2014 et 2021



Un premier LIFE Tourbières, démarré en 2014, s'est achevé en 2021 (LIFE signifiant L'Instrument Financier pour

l'Environnement, principal outil financier de l'Union européenne utilisé au titre de sa politique environnementale. Il soutient des projets dans toute l'Union européenne en faveur de la conservation de l'environnement et de la nature).

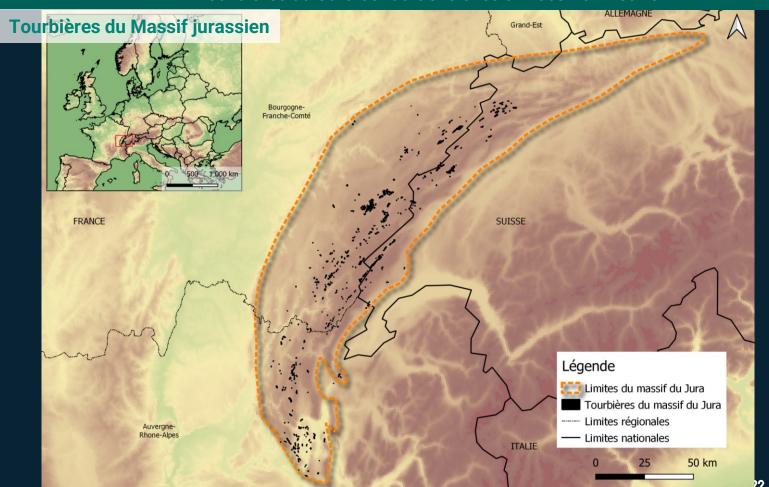
D'un montant total de 8,4 M d'€, le PNR du Haut-Jura, le CEN Bourgogne Franche-Comté, l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, le Syndicat mixte Doubs Dessoubre et l'association de la Réserve naturelle de Remoray ont été les bénéficiaires pour la réalisation de travaux de restauration des tourbières sur leurs territoires respectifs de 2014 à 2021.





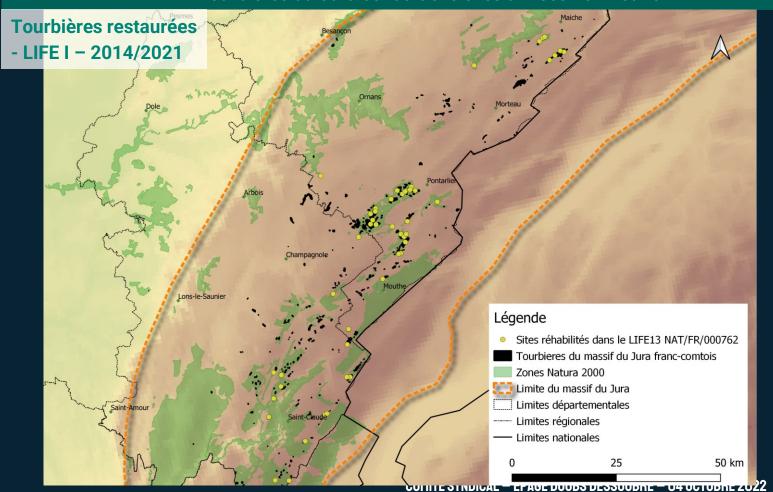


LIFE Tourbières du Jura conduit entre les années 2014 et 2021



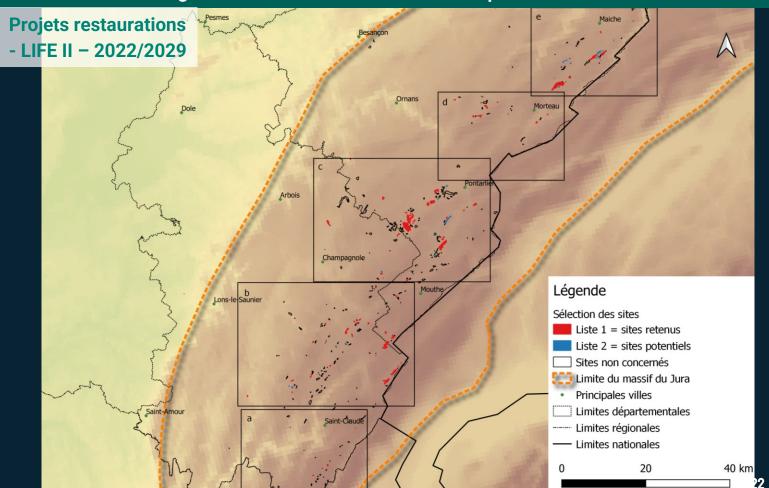


LIFE Tourbières du Jura conduit entre les années 2014 et 2021

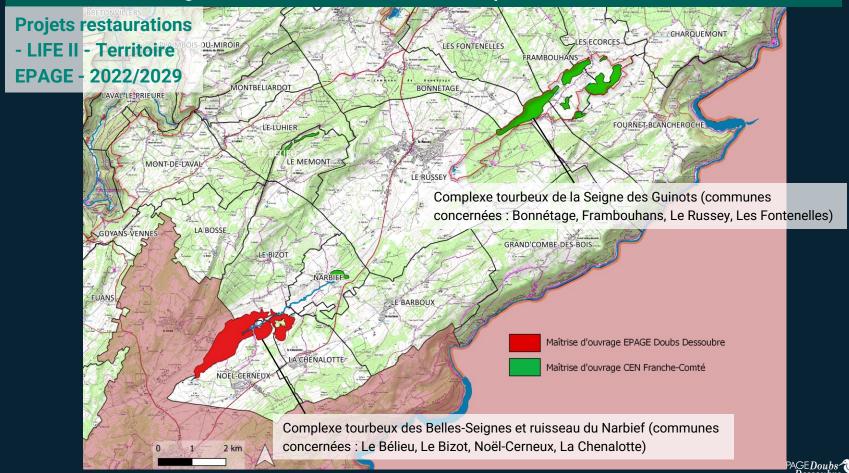














Un nouveau projet de LIFE, d'un montant d'environ 12 M d'€ ayant toujours comme objectif la restauration des tourbières du massif du Jura ainsi que piéger le CO2 stocké, a été déposé fin 2021. Les maitres d'ouvrages identifiés pour la réalisation des travaux sont les mêmes que pour le précédent LIFE (PNR du Haut-Jura, CEN Bourgogne Franche-Comté, EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, EPAGE Doubs Dessoubre et association de la Réserve de Remoray).

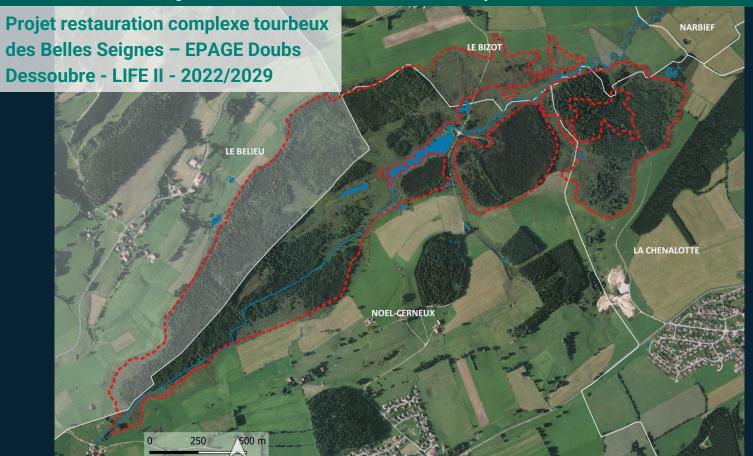
L'EPAGE sera maître d'ouvrage du projet de restauration du ruisseau et du complexe tourbeux des Belles-Seignes.

Le montant de l'animation, des études et des travaux est estimé pour l'EPAGE Doubs Dessoubre à 1 600 000 €, avec un autofinancement de 4 %, soit 64 000 € sur une période de 7 ans avec une répartition à discrétion de la structure.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage sera assurée par le CEN Franche-Comté.









Ci-dessous le plan de financement prévisionnel et le reste à charge des maîtres d'ouvrage :

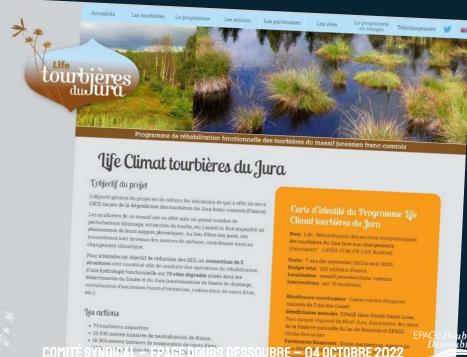
	Financeurs	Montant dans budget global	% budget global	Montant estimatif opérations par MO	% autofinancement
	Budget Total	12 649 081,33 €			
Participations financeurs	Total Financeurs	12 649 448,80 €	100,00%		
	Europe	7 589 448,80 €	60,00%		
	AERMC	3 500 000,00 €	27,67%		
	Région BF-C	490 000,00 €	3,87%		
	Ministère TES	200 000,00 €	1,58%		
	CD 25	200 000,00 €	1,58%		
	CD 39	90 000,00 €	0,71%		
	ADEME	190 000,00 €	1,50%		
Autofinancement des bénéficiaires	CEN BF-C	5 000,00 €	0,04%	2 520 000 €	0,20%
	EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue	220 000,00 €	1,74%	5 000 000 €	4,40%
	PNR Haut-Jura	100 000,00 €	0,79%	2 200 000 €	4,55%
	EPAGE Doubs Dessoubre	64 000,00 €	0,51%	1 600 000 €	4,00%
	RNR Remoray	1 000,00 €	0,01%	900 000 €	0,11%



Un communiqué de presse, qui sera diffusé par tous les maîtres d'ouvrages, est en cours de finalisation, et un site internet dédié en cours de création.

Un lancement « officiel » du nouveau LIFE sera organisé à l'occasion de la Journée mondiale des zones humides le 2 février 2023.







Le CEN Franche-Comté est le coordonnateur de l'ensemble du projet qui concernera au total des travaux de restauration d'une soixantaine de tourbières du massif du Jura.

Dans ce cadre, le CEN est l'organisme qui reçoit l'ensemble des aides des différents financeurs et qui les reverse ensuite aux maîtres d'ouvrages. L'EPAGE doit donc fournir une délibération donnant mandat à ce dernier pour percevoir les aides des co-financeurs pour son compte.

Le Bénéficiaire-associé s'engage à transmettre mensuellement au CEN-FC les factures, pièces de marchés et temps de personnel engagés sur le programme LIFE.

Une convention de mandat sera donc signée entre chacun des maîtres d'ouvrage et le CEN.

Il est proposé au Comité syndical :

- D'acter le démarrage du nouveau Life Climat Tourbières du Jura 2022-2028;
- D'autoriser M. le Président à signer la convention de mandat entre le CEN Franche-Comté et l'EPAGE et à effectuer toutes démarches techniques, administratives et financières et à signer tous documents nécessaires à la réalisation des actions et des demandes de subventions correspondantes (acomptes et soldes).



Une discussion s'engage sur le choix de la tourbière des Belles Seignes et du ruisseau du Narbief (communes concernées : Le Bélieu, Le Bizot, Noël Cerneux, La Chenalotte) en tant que site choisi pour la réalisation de travaux de restauration sous maîtrise d'ouvrage de l'EPAGE.

Il est précisé qu'il existait d'autres tourbières sur le territoire de l'EPAGE mais que ce site à protéger et à restaurer est très intéressant de par son ampleur et au potentiel qu'il représente, contrairement à d'autres.

Le second site d'ampleur sur le périmètre EPAGE, le complexe tourbeux de la Seigne des Guinots, a quant à lui déjà fait l'objet de travaux de restauration lors du précédent LIFE. Ces travaux de restauration seront par ailleurs complétés dans le nouveau programme 2022-2029.

Une convention de mandat sera signé entre chacun des maitres d'ouvrage et le CEN.

Délibération adoptée à l'unanimité



05

DÉLIBÉRATION DEMANDES D'AIDES FEDER RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Délibération demandes d'aides FEDER région bourgogne Franche-Comté

La région Bourgogne-Franche-Comte, autorité de gestion des fonds européens, propose un appel à projets au titre de l'objectif spécifique 2.7 de son programme FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 visant à « soutenir la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité ».

La politique de la Région Bourgogne Franche-Comté excluait jusqu'alors le financement des actions des syndicats mixtes ouverts en charge de la GEMAPI, et de préservation/restauration des milieux naturels et de la biodiversité.

Les aides possibles concernent la plupart des actions de l'EPAGE : études et travaux de restauration des continuités écologiques, études et travaux de restauration des fonctionnalités des rivières (reméandrement, diversification du lit mineur, restauration de la ripisylve, franchissements, etc), études et travaux de restauration des milieux humides, lutte contre les espèce exotiques envahissantes, restauration de la trame turquoise, etc

L'appel à projet pourra potentiellement couvrir les dépenses de personnel, acquisitions foncières, études et travaux.

Le règlement de l'appel à projet sera ouvert à partir du 15 octobre prochain sur le portail eSynergie du site https://www.europe-bfc.eu/

COMITÉ SYNDICAL – EPAGE DOUBS DESSOUBRE – 04 OCTOBRE 2022



Délibération demandes d'aides FEDER région bourgogne Franche-Comté

En prévision du dépôt des dossiers de demandes d'aides dès cette fin d'année 2022, et en vue de prévoir toutes demandes de subventions aux organismes partenaires, une délibération générale, qui sera reconduite chaque année, est proposée au Comité syndical pour acter le fait de solliciter des aides auprès du :

- FEDER, FEADER:
- Conseil départemental du Doubs ;
- Conseil régional Bourgogne Franche-Comté;
- Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques ;
- PNR du Doubs Horloger;
- Et tous autres organismes financeurs.

Et autoriser M. le Président à effectuer toutes démarches techniques, administratives et financières et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation des actions et des demandes de subventions correspondantes.

Délibération adoptée à l'unanimité



DÉLIBÉRATION DEMANDES AIDES **ÉTUDES NATURA 2000**



Délibération demandes d'aides études milieux agricoles & milieux forestiers NATURA 2000

Dans la cadre de l'animation du site NATURA 2000 Vallée du Dessoubre par l'EPAGE, deux études de mise à jour des cartographies des milieux agricoles et des milieux forestiers ont été publiées et analysées dans le courant de l'été pour un démarrage en 2023.

Ces études sont financées à hauteur de 100% par les fonds européens et Etat.

- 2 bureaux d'études ont ainsi été retenus par la CAO comme suit :
 - Etude milieux agricoles : BIOTOPE / 71 944,80 € TTC
 - Etude milieux forestiers : KLASEA / 51 809,40 € TTC

Il est proposé au Comité syndical,

- D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'étude milieux forestiers d'un montant de 51 809,40 € (couvert à hauteur de 100 % par les subventions État et FEADER)
- D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'étude cartographie des milieux agricoles d'un montant de 71 944.80 € (couvert à hauteur de 100 % par les subventions État et FEADER)

Délibération adoptée à l'unanimité



DÉLIBÉRATION OUVERTURE DE CRÉDIT



Délibération ouverture de crédit

Dans le cadre de l'étude pour la restauration de la continuité écologique et de la fonctionnalité du Dessoubre Amont, un photomontage ainsi qu'une étude pour la mise en place d'une centrale hydroélectrique sont venus compléter les études en cours pour un montant total de 7 920 €. Le BP 2022 prévoyait au compte 4541104 : travaux exécutés d'office − Dessoubre Amont : 33 570 €.

Hors, le complément paysager, ainsi que l'étude complémentaire réalisés cette année font apparaître un manque de financement de 7 920 € pour solder les dernières factures, aussi il est proposé au Comité syndical l'ouverture de crédits suivante :

	MONTANTS	
INVESTISSEMENTS	Diminution	Augmentation
	de crédit	de crédit
4541103 Dépenses travaux exécutés d'office – Ruisseaux de	7 920 €	
Sancey	, , , 20 0	
4541104 Dépenses travaux exécutés d'office – Dessoubre amont		7 920 €

Délibération adoptée à l'unanimité



PASSE À POISSONS SCIERIE DES NOUES



Travaux de restauration de la continuité écologique au droit du seuil de la scierie des Noues

Coût des travaux réalisés par Jura Natura Services (JNS) : 101 815 € TTC, financés à 50% + 20% bonification par l'AERMC, reste à charge 30% EPAGE Doubs Dessoubre soit 30 544 €. Coût de la maîtrise d'œuvre réalisée par Artélia 10 320 € TTC, financés à 50% + 20 % bonification par l'AERMC, reste à charge 30% EPAGE Doubs Dessoubre soit 3 096€.

- Les travaux ont eu lieu sur mai et juin 2022. Aucunes difficultés particulières lors du chantier.
- Un suivi de l'efficacité de la passe à poissons sera réalisé entre septembre 2022 et septembre 2023. Une pêche a été réalisée la semaine dernière, 230 poissons pêchés dans la Vauclusotte ont été équipés d'un pit tag et relâchés à l'aval du seuil en vue d'évaluer le nombre d'individus qui remontent le cours d'eau et franchisent la passe à poissons.
- Une vidéo de communication est en cours de réalisation en régie (pour rappel le film de communication de Neuf-Gouffre et Fleurey confié à l'entreprise CORVUS avait coûté 8 000 €, il a depuis été décidé la réalisation de ces vidéos en interne, avec l'achat de matériel, la réalisation étant confiée à Adrien DUCOULOUX qui possède les compétences nécessaires.



Travaux de restauration de la continuité écologique au droit du seuil de la scierie des Noues

Le marquage des truites permet de vérifier qu'elles remontent bien la passe à poisson implantée sous la bâtiment de la scierie des Noues. L'implantation des antennes sur le site permet en outre de voir quels poissons arrivent à la passe, ceux qui franchisent la première partie jusqu'au bassin de repos et enfin celles qui sortent de la passe à l'amont. Le dispositif de suivi et complété par des passages avec une antenne portable dans les parties aval et amont du seuil.

Ce suivi sera effectué sur une année complète de septembre 2022 à septembre 2023, permettant de couvrir toutes les saisons et conditions hydrauliques.

D'ores et déjà, et malgré un problème électrique qui entraine des coupures de courant récurrentes des antennes de suivi, il est constaté un bon fonctionnement de la passe à poissons, plusieurs individus l'ont déjà franchie. Un suivi fin permettra de définir le moment dans l'année, l'âge et la taille des truites qui passent.

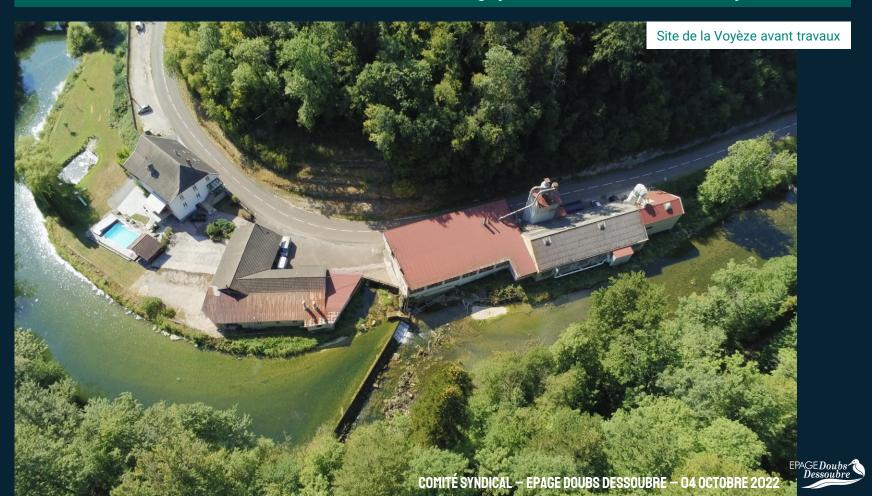
Une vidéo de communication réalisée en régie sur ces travaux sera transmise à l'ensemble des élus dès qu'elle sera finalisée dans le courant du mois d'octobre.

DÉMARRAGE DES TRAVAUX DU SEUIL DE LA VOYÈZE



Coût estimatif des travaux + maîtrise d'œuvre + CSPS + contrôle technique et contrôle géotechnique : 725 214€ TTC, financés à 70% par l'AERMC, reste à charge 30% EPAGE Doubs Dessoubre soit 217 564€.

- Les travaux d'effacement du seuil de la Voyèze, de restauration morphologique du lit mineur du Dessoubre sur un linéaire de 600 mètres, de reprise de la passe à poissons à la confluence du Dessoubre et de la Vauclusotte et du confortement du pont par implantation de micropieux ont démarrer fin août.
- Jusqu'alors et malgré « les coups d'eau » des dernières semaines, les travaux ont pu avancer selon le planning prévisionnel : le seuil a été effacé au démarrage du chantier fin août, la reprise de la passe à poissons est en cours de finalisation, l'implantation des micropieux au pied des piles du pont et de la culée rive droite devraient démarrer cette semaine. Enfin le remodelage du lit mineur est quasi achevé entre le seuil et le pont, et la partie amont devrait démarrer cette semaine. Les travaux se termineront fin octobre avec la dernière étape de mise en place du génie végétale et des plantations. Il est à noter que les niveaux d'eau, suite aux dernières crues, tardent à redescendre et qu'il faudra désormais porter une attention particulière aux prochaines étapes des travaux pour que ces derniers puissent se dérouler dans les temps et les meilleures conditions.











LA VOYÈZE AUTOMNE 2022

Travaux de restauration de la continuité écologique au droit du seuil de la Voyèze

https://www.estrepu blicain.fr/environnem ent/2022/09/13/despectaculairestravaux-pourrestaurer-le-cours-dedessoubre-dans-lepays-de-maiche

Article Est Républicain du 15 septembre

MAÎCHE

Dessoubre : des travaux d'effacement du seuil de la Voyèze

Un important chantier en cours sur le Dessoubre, au barrage du Theusseret, attire l'attention : il s'agit d'effacer le seuil de la Voyèze pour libérer le cours d'eau de tout obstacle et ainsi rétablir une continuité pour les poissons et les sédiments.

9 effacement du seuil ou barrage de la Vovèze sur le Dessoubre est une réalité depuis une semaine. Spectaculaires, les travaux ont attiré l'attention de ceux qui s'opposent à ce type de projet, notamment sur le Doubs, au Theusseret. Voyant les engins en action sur les berges, à proximité du pont, ils ont fait part de leur sentiment réprobateur.

Une vision globale

Deux techniciens, Anthony Guinchard, directeur de l'Epage (Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau), et Jérémy Pourreau, chargé de mission Gemapi (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) rappellent que les travaux



Le chantier est déjà très avancé. Il s'agit notamment de rétablir la continuité piscicole et sédimentaire, la restauration de la morphologie du Dessoubre sur 600 mètres. Photo ER

de la Voyèze s'inscrivent dans une vision globale de restauration de l'ensemble des fonctionnalités des rivières permettant une meilleure résilience face aux dérèglements climatiques à l'œuvre.

Les travaux d'effacement du seuil de la Voyèze complètent les deux effacements qui ont déià été réalisés au pont de Fleurev et à Neuf Gouffre, toujours sur le Dessoubre. « Onze kilo-

mètres de cours d'eau sur 33 ont été libérés de tout obstacle, et plus de deux kilomètres du lit de la rivière ont été restaurés », souligne M. Gilles Robert, vice-président de l'Epage. Il précise par ailleurs que les actions de l'Epage Doubs Dessoubre sont en adéquation avec les objectifs du Parc naturel régional du Doubs Horlo-

Dans le détail, les travaux. qui se poursuivront jusqu'à fin octobre, concernent l'arasement du seuil « pour rétablir la continuité piscicole et sédimentaire, la restauration de la morphologie du Dessoubre sur 600 mètres, la restauration des habitats piscicoles et de la macrofaune, et enfin la limitation du réchauffement et de l'évaporation de l'eau dans la retenue ».

Le pont et la passe à poissons

Un autre aspect des travaux concerne le pont et la passe à poissons de la Vauclusotte, (le petit ruisseau qui arrive de ce village). La passe existait déjà, mais compte tenu des travaux, elle sera prolongée pour reioindre le Dessoubre à son nouveau niveau d'eau.

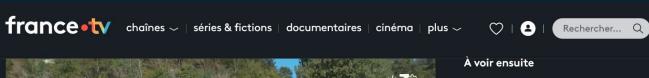
Par ailleurs, du fait de sondages géotechniques réalisés en 2021, qui ont révélé que les piles du pont reposaient sur les alluvions et non sur la roche calcaire. ces dernières seront confortées par l'implantation de pieux.

On comprend dès lors, que l'ampleur du chantier ait pu en émouvoir plus d'un.



https://www.france.t v/france-3/bourgognefranche-comte/jt-19-20-franchecomte/4136638emission-du-mardi-20-septembre-2022.html

Reportage France 3 journal 19/20 du 20 septembre









JT 19/20 - Franche

Émission du mercredi

21 septembre 2022 diffusé le 21/09 | 23 min

Comté

Les pluies des dernières semaines ont interrompu les travaux à plusieurs reprises. Ainsi, le chantier a pris une dizaine de jours de retard. Il est expliqué que la réalisation des travaux de prolongement de la passe à poissons et de consolidation des piles du pont doivent être réalisés en site à sec et que ces derniers sont fortement soumis aux conditions hydrauliques.

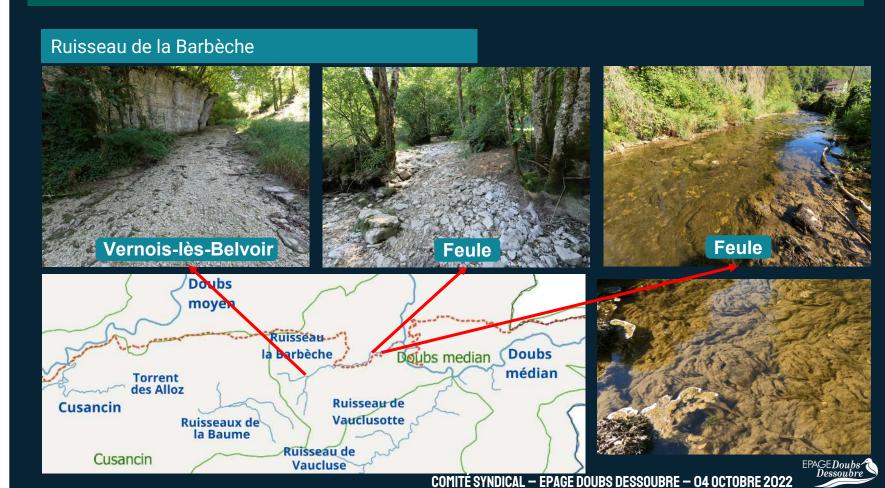
Il sera nécessaire de faire une demande de dérogation à la DDT du Doubs en vue de prolonger la période de travaux à tout le mois de novembre.

Dominique BERNARD souligne qu'à son sens des travaux de recharge sédimentaire réalisés avant les « coups d'eau » semblent inutiles puisqu'effacés lors des fortes pluies des dernières semaines.

Il est précisé que les recharges sédimentaires sont pour une majeure partie d'entre elles destinées à être remobilisées dans le cours d'eau au gré des crues et que cela fait partie intégrante du projet.

EPISODES CANICULAIRE ET CONSÉQUENCES SUR LES COURS D'EAU















COMITÉ SYNDICAL – EPAGE DOUBS DESSOUBRE – 04 OCTOBRE 2022



Etude prospective sur le changement climatique et ses effets sur les ressources en eau

- Les épisodes caniculaires et de sécheresses récurrents font apparaître les fragilités et menaces qui pèsent sur la ressource en eau, pour les milieux aquatiques et la biodiversité en général, l'alimentation en eau potable des populations, mais également pour les autres usages économiques : abreuvement des bétails, industrie et artisanat, loisirs, etc
- Il apparait aujourd'hui nécessaire d'engager une réflexion sur l'évolution climatique en cours en vue d'en mesurer l'impact sur le territoire de l'EPAGE, d'en anticiper les effets, de partager avec tous les acteurs et habitants les conséquences à horizon 2030, 2050 et engager une concertation la plus large qui puisse déboucher sur la mise en place d'actions concrètes qui permettent l'adaptation et la résilience des milieux naturels, et qui dessine un partage de la ressource entre les différents usagers.

Le territoire de l'EPAGE Doubs Dessoubre n'est pas identifié comme prioritaire pour la mise en place de dispositifs à portée réglementaire tels que les SAGE, PGRE ou PTGE.

Il pourrait alors être opportun de réfléchir au démarrage dès 2023 d'une étude prospective sur le changement climatique et ses effets sur les ressources en eau à l'échelle de l'EPAGE. Il pourrait également être envisagé un co-portage de cette étude avec le PNR du Doubs Horloger. Cette réflexion sera portée à l'automne pour une potentielle inscription au budget 2023.

Etude prospective sur le changement climatique et ses effets sur les ressources en eau

Un certain nombre de réunions du Comité de ressources en eau, pilotées par M. le Préfet du Doubs, en lien avec les crises sécheresse ont eu lieu cet été, en présence de nombreux partenaires : gestionnaires eau potable, ARS, collectivité locales, EPAGEs, agriculteurs, industriels, ... Ces réunions de gestion de crise ont également été l'occasion de réfléchir et sensibiliser aux bonnes pratiques à mettre en place par tous les acteurs du territoire, en lien notamment avec la fragilité de la géologie karstique locale.

Daniel PRIEUR déclare que de vrais réflexions sont à engager sur la consommation de l'eau, son potentiel stockage et sur le financement de ces mesures.

Raphaël PEQUIGNOT indique que si tout le monde a sa propre réserve d'eau cela risque d'avoir des conséquences sur le milieu naturel.

Il est en effet souligner que tous les usages qui sont fait de la ressource en eau dépendent des milieux aquatiques, de leur qualité et de leur quantité suffisante. Si la priorité restera toujours l'alimentation en eau potable des populations, il est aujourd'hui légitime de questionner les différents usages de l'eau et leur évolution en contexte de réchauffement climatique. L'étude prospective pourra préciser les quantités d'eau disponibles aujourd'hui pour les différents usages sur le périmètre EPAGE et confronter leur évolution à différents horizons.

CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES



Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le centre de gestion du Doubs

Le contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le centre de gestion du Doubs qui permet de couvrir les aléas financiers liés à l'indisponibilité physique des agents, arrive à échéance en fin d'année 2022.

Il est donc proposé de reconduire ce contrat dans les conditions ci-dessous énumérées pour une durée de 4 ans : Courtier : Sofaxis, assureur CNP / Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2023 / Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois / Régime : capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager).

Conditions : Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : taux 6,88% avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt / Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public : taux 1,50 % avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt.

Il est donc proposé au Comité syndical de souscrire au contrat proposé par le Centre de gestion dans les conditions ci-dessus mentionnées.

Délibération adoptée à l'unanimité



2

POINTS D'INFORMATIONS



Derniers événements et rendez-vous à venir

16 septembre 9h30 Saint-Hippolyte	Visite d'un syndicat de rivière suisse (canton de Berne) sur travaux d'effacements et restauration morphologique Neuf-Gouffre, Fleurey, Voyèze et passe à poissons scierie des Noues. Une proposition de visite des réalisations de ce syndicat est formulée pour printemps 2023
21 septembre 14h30 Besançon	Signature du Plan rivières karstiques (cosignataires : État, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Département du Doubs, Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue et EPAGE Doubs Dessoubre)
12 octobre 20h Baume-les- Dames	Réunion publique projet de rétablissement de la continuité écologique et restauration du Cusancin au droit du barrage des Pipes en salle du conseil communautaire à Baume-les-Dames.
21 octobre 20h Baume-les- Dames	Conférence « fonctionnement de nos cours d'eau » (autour du Doubs et Cusancin). Présentations par Association Synusie-Eau, Fédération de pêche du Doubs & EPAGE Doubs Dessoubre
22 novembre Lieu et heure à venir	Rencontre des élus et animateurs N2000 avec la Région Bourgogne Franche- Comté et les services de l'État sur le transition du pilotage NATURA 2000



Le 20 janvier a eu lieu le COPIL de rendu de l'avant projet sommaire pour l'aménagement du seuil du barrage des Pipes sur le Cusancin à Baume-les-Dames pour la continuité écologique et la restauration morphologique du cours d'eau

Lors de cette rencontre 3 scénarios de rétablissement de la continuité écologique du Cusancin ont été présentés : l'implantation d'une passe à poisson, une échancrure avec abaissement de la ligne d'eau et l'effacement complet de l'ouvrage.

Il avait été rappelé la position de l'EPAGE, à savoir lorsqu'un effacement complet est techniquement et financièrement possible, c'est cette solution qui est retenue par le syndicat.

Et si tel n'est pas la solution choisie par le propriétaire, ce dernier assume le reste à charge du projet.



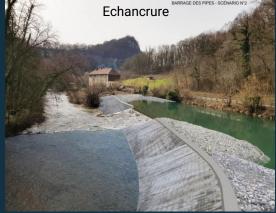




Le propriétaire et tenancier du droit d'eau est la commune de Baume-les-Dames.

Lors du COPIL de janvier avaient été présentées 3 planches présentant les 3 scénarios dans le paysage du barrage des Pipes :







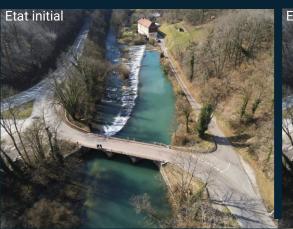
Depuis le COPIL de janvier, la commune a fait savoir qu'elle abandonnait le scénario de la passe à poisson. Des compléments paysagers ont alors été demandés pour donner à voir l'impact paysager d'une échancrure et d'un effacement complet de l'ouvrage sous différent angles et en vue globale avant une prochaine rencontre pour affiner la position de la commune et arrêter une solution technique avant de continuer l'étude par un avant-projet définitif.





Ont été présentés en COPIL du 06 septembre dernier les scénarios d'échancrure et d'effacement complet sous différents angles

Esquisses supplémentaires en vue globale réalisées en interne par l'EPAGE







Lors du COPIL du 06 septembre un consensus fait ressortir que la commune de Baume les Dames, propriétaire du barrage, opterait pour un effacement complet, les services du patrimoine (UDAP, DREAL) ont également fait savoir que cette option semblait la meilleure du point de vue paysager. Une réunion publique sera organisée à Baume les Dames le 12 octobre 2022.







RÉUNION PUBLIQUE

Barrage des Pipes Baume les Dames

Mercredi 12 octobre 2022 20h

Dans le cadre d'un projet de restauration de la continuité écologique et de la fonctionnalité du Cusancin au droit du barrage des Pipes, l'EPAGE Doubs Dessoubre, la ville de Baume les Dames et la Communauté de communes Doubs Baumois vous convient à une réunion en vue de présenter ce projet et les principes de restauration de la rivière.

Salle du conseil communautaire 4 rue Terreaux 25110 Baume les Dames

Contact EPAGE Doubs Dessoubre contact@doubsdessoubre.fr 03.81.37.02.78



A la demande de la commune, une réunion publique est organisée à Baume les Dames le mercredi 12 octobre à 20h.

La commune pourrait alors par la suite délibérer en faveur d'un effacement complet de l'ouvrage.

Si tel est le cas et après échange avec les services de l'état, financeur et instructeur, l'étude avant projet définitif puis projet pourront alors être continuées en vue de préciser, dimensionner puis réaliser les travaux.













3 rue du Clos Pascal 25190 Saint-Hippolyte





contact@doubsdessoubre.fr

Retrouvez les actualités de l'EPAGE sur https://doubsdessoubre.fr/





